

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE

DE LA WILAYA DE BEJAIA

NIF/ 001006018693331

**AVIS DES RESULTATS DE PRESELECTION RELATIF AU
CONCOURS D'ARCHITECTURE RESTREINT
N° 019/D.M.O /2026**

Conformément aux dispositions de l'article 46 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et suite à l'évaluation des dossiers de candidature par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (O.P.G.I) de BEJAIA, avise l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au 2^{eme} Avis au concours national d'architecture **N°019/DMO/2026**, Paru dans les quotidiens nationaux «**صدى الشروق**» en langue arabe et «**الخبر**» en langue française en date du 01/06/2026, et ce pour l'étude et suivi des logements publics locatifs, Programme : 200 Logements L.P.L complémentaire A/W de Bejaia année 2024 de : **70 Logements publics locatifs (L.P.L) à BENI MAOUCHE**

Les résultats de présélection de dossier de candidature se résument comme suit :

Projets	BET et /ou Groupement de BET	OBSERVATIONS
70 Logements publics locatifs (L.P.L) à BENI MAOUCHE	BET : SAMAI MAHDI	Pré-sélectionné
	BET : BEAU OUCHENE HICHAM	Pré-sélectionné
	BET : BEAUTE KHALED SLIMANE	Pré-sélectionné
	BET : GROUPEMENT CHESKILI ET MOUSSI	Pré-sélectionné
	BET : GROUPEMENT C.C.H	Pré-sélectionné
	BET : GROUPEMENT DES ARCHITECTES ARCHI DESK	Pré-sélectionné
	BET : BEAU PYRAMIDE	Pré-sélectionné
	BET : GROUPEMENT BOUZIDI ET BECHEKER	Pré-sélectionné
	BET : GROUPEMENT D'ARCHITECTES BAHMED	Pré-sélectionné
	BET : CAU SAIMI ZAHIR	Pré-sélectionné

A cet effet les bureaux d'études sélectionnés sont invités à remettre dans un délai de 30 jours à partir de la date de 1^{er} parution du présent avis sur les quotidiens nationaux, les plis de l'offre technique, des prestations et l'offre financière, et ce conformément aux conditions fixé dans le cahier des charges.